



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE D'HUISSON-LONGUEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 04 AVRIL 2024

Nombre de membres

En exercice	18
Présents	11
Votants	13

Date de convocation :

26/03/2024

Date d'affichage :

26/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 20 heures 45, les membres du Conseil Municipal de D'Huisson-Longueville se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Jean-Christophe HARDY, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures 45 par M Jean-Christophe HARDY, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

PRESENTS :

Mmes Edith VINO, Violaine GEHAN, Natacha DENEUVILLE, et Mrs Patrick DAVID, Jean-Louis LIEGEART, Pascal CARTAILLER, Laurent VAN BELLEGHEM, Laurent CRINIÈRE, Alexandre MARCHÉ, Johann LALANDE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie DESCOURS donne pouvoir à Edith VINO.
Mme Isabelle ARLIE donne pouvoir à Pascal CARTAILLER.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mmes Béatrice SOARES, Colette MASTRODICASA, Laurane LEROY, Christelle FERRAGUT et M Pascal WINDELS.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Natacha DENEUVILLE.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Conseil Municipal du 21 mars 2024
- Compte rendu des décisions du Maire
- Vote des taux 2024
- Vote du budget primitif 2024
- CA & BP de la CDE
- Modification du RIFSEEP
- Mise en place du télétravail
- Adhésion au groupement de commandes proposé par le SMOYS pour l'achat de fourniture d'énergie (électricité) et des prestations associées
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Devis restauration tableau « Vierge à l'enfant »
- Devis point à temps
- Devis passage à la fibre au groupe scolaire
- Devis pose d'une centrale à renouvellement d'air à la médiathèque
- DIA
- Points divers.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 MARS 2024 :

M le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 21 mars 2024. Aucune observation n'ayant été faite, le compte rendu est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

M le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal :

Décision du maire

Date	N° décision	Objet	Envoi en préfecture
22/03/2024	04/2024	Décision mission de contrôle technique pour les travaux d'isolation de l'espace culturel	22/03/2024
29/03/2024	05/2024	Avenant n°5 marché public aux prestations de restauration scolaire et accueil de loisirs – Groupement de commandes (Cne Vert-le-Petit menus 5 composantes)	02/04/2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, prend acte de cette décision.

VOTE DES TAUX 2024 :

Monsieur DAVID expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition comme suit :

Art. 73111	Taxes 2024		
	Bases prévisionnelles	Taux	Montants
Foncier bâti	1 815 000,00€	29,16%	529 254,00€
Foncier non bâti	43 100,00€	48,61%	20 951,00€
Taxe d'habitation	141 000,00€	8,49%	11 971,00€
Total produit fiscal			562 176,00€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :

M DAVID présente le budget primitif de la commune par chapitre pour la section de Fonctionnement et d'Investissement.

FONCTIONNEMENT					
Chap.	DEPENSES	BP	Chap.	RECETTES	BP
002	Résultat Fonct. Reporté (déficit)		002	Résultat Fonct. Reporté (excédent)	729 696,36€
011	Charges à caractère général	411 653,43€	70	Produit de services	133 502,00€
012	Charges de personnel	445 106,63€	73	Impôts et taxes	222 013,00€
65	Autres charges	81 589,18€	731	Fiscalité locale	542 794,00€
66	Charges financières	19 431,36€	74	Dotations	128 377,31€
68	Dotations aux provisions	100,00€	75	Autres produits de gestion courante	2 500,00€
014	Atténuation de produits	20 266,00€	013	Atténuations de charges	2 000,00€
023	Virement à la section d'invest.	782 579,61€			
042	Opérations d'ordre	156,46€			
TOTAL		1 760 882,67€			1 760 882,67€

INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	BP	Chap.	RECETTES	BP
001	Résultat Inves. Reporté (déficit)	83 023,18€	001	Résultat Inves. Reporté (excédent)	
16	Emprunts et dettes assimilés	45 018,48€	1068	Excédent de fonctionnement	170 735,30€
20	Immobilisations incorporelles	25 446,00€	10	Dotations, fonds divers	65 000,00€
21	Immobilisations corporelles	905 628,48€	13	Subventions d'investissement	46 195,49€
23	Immobilisations en cours	0,00€	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00€
020	Dépenses imprévues	0,00€	024	Produits de cessions	0,00€
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00€	040	Opération d'ordre entre sections	156,46€
041	Opérations patrimoniales	0,00€	041	Opérations patrimoniales	0,00€
204	Subventions d'équipement versées	5 550,72€	021	Virement de la section de fonction.	782 579,61€
TOTAL		1 064 666,86€	TOTAL		1 064 666,86€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte, par chapitre pour la section de Fonctionnement et d'Investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2024 équilibré après reprise des résultats.

CA & BP DE LA CAISSE DES ECOLES :

M le Maire rapporte les comptes de la caisse des écoles, tels que votés par les membres du Conseil d'Administration.

Compte administratif 2023 :

En section de fonctionnement :

- Dépenses de 2023 :	5 292.50 €
- Recettes de 2023:	5 958.50 €
- Résultat 2023 :	666.00 €
- Reprise de résultat 2022 :	7 161.14 €
- Résultat cumulé :	7 827.14 €

Budget Primitif 2024 :

En section de fonctionnement :

• Recettes.....	11 477,14 €
• Dépenses.....	11 477,14 €

Après exposé, le Conseil Municipal prend acte de l'approbation du Compte Administratif 2023 et de l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024 par les membres du Conseil d'Administration de la CDE.

MODIFICATION DU RIFSEEP :

M le Maire rappelle la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en date du 05 décembre 2016 et propose une modification afin de pouvoir étendre le versement de primes à de nouveaux grades et d'en augmenter les montants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la modification du RIFSEEP qui prendra effet le 1^{er} mai 2024.

MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL :

Pour les besoins de service pour la commune, M le Maire propose de mettre en place le télétravail pour le service administratif. Après le passage pour examen du dossier pour les conditions et modalités de la mise en œuvre du télétravail au Comité Social Territorial du Centre Interdépartemental de Gestion en date du 26 mars 2024 avec un avis favorable, M le Maire propose de mettre en place le télétravail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de mettre en place le télétravail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉ PAR LE SMYOS POUR L'ACHAT DE FOURNITURE D'ENERGIE ET DES PRESTATIONS ASSOCIEES :

M DAVID rappelle que la commune adhère à un groupement de commande pour la fourniture d'énergie (électricité) avec le SIARCE qui se termine au 31/12/2024. Un nouveau groupement de commande va être mis en place par le SMYOS pour la fourniture d'énergie (gaz et électricité) pour une durée de trois ans à compter du 01/01/2025.

La commune souhaite y adhérer pour la fourniture d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune de D'Huison-Longueville au groupement de commande d'achat d'énergie (électricité) et prestations associées, approuve la convention constitutive du Groupement de commande entre le SMOYS et les Collectivités adhérentes pour l'achat d'énergie et de prestations associées, approuve la désignation du SMOYS comme coordonnateur du Groupement de Commande, autorise le Maire à signer ladite convention et tout document afférent, autorise le représentant du SMOYS à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES :

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de trois personnes :

- Page 61 ligne 5 : Mme GRISET épouse MONSON Chrystelle.
- Page 101 ligne 4: Mme PAUWELS Nathalie.
- Page 58 ligne 1 : M GHERARDI Gérald.

DEVIS RESTAURATION TABLEAU « VIERGE A L'ENFANT » :

M le Maire informe qu'afin d'obtenir une subvention de la DRAC pour la restauration du tableau la « Vierge à l'enfant » un devis a été établi par des artisans agréés par la DRAC. M le Maire présente le

premier devis pour la restauration du cadre de M Christian MAURY et un devis de conservation et restauration du tableau par L'Atelier de Sonia. Le devis pour la restauration du cadre est d'un montant de 1 600,00€ et le devis de restauration de la toile est de 6 300,00€ HT.

M le Maire propose que les demandes de subventions soient déposées auprès de la DRAC et au vu des subventions obtenues de lancer les travaux dans un second temps.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte les devis de M Christian MAURY et de L'Atelier de Sonia.

DEVIS POINT A TEMPS :

M le Maire fait part de la nécessité de réaliser des travaux de voirie sur certaines routes de la commune, notamment le gravillonnage partiel pour le bouchage de nids de poule. Il présente un devis de l'entreprise TPS pour un montant de 8 450,00€ HT pour une journée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise TPS pour un montant de 8 450,00€ HT soit un montant de 10 140,00€ TTC.

DEVIS PASSAGE A LA FIBRE AU GROUPE SCOLAIRE :

M DAVID présente un devis ORANGE pour le passage à la fibre au groupe scolaire. Le matériel actuellement en place est obsolète et doit être remplacé.

Le montant du matériel à l'achat représente un coût de 5 068,25€ HT auquel s'ajoute l'abonnement mensuel de 181,55€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis Orange et autorise M le Maire à signer les documents afférents à cette dépense.

DEVIS POSE D'UNE CENTRALE A RENOUVELLEMENT D'AIR A LA MEDIATHEQUE :

M DAVID présente un devis GODIN pour la fourniture et la pose d'une centrale à renouvellement d'air à la médiathèque en remplacement de celle en place qui ne fonctionne plus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis GODIN d'un montant de 3 041,31€ HT soit 3 649,57€ TTC et autorise M le Maire à signer les documents afférents à cette dépense.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

N'ayant reçu aucune déclaration d'intention d'aliéner, M le Maire propose de supprimer ce point

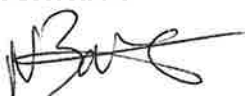
POINTS DIVERS :

M le Maire rappelle le concert «Bonne idée» 100% Goldman samedi 06 avril à 20h30 à l'espace culturel.

M LIEGEART informe que l'association ASDL organise pendant la première semaine des vacances scolaires des activités à l'espace culturel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 41.

Le secrétaire



Le Président,

